



**AGIR**  
pour  
l'environnement

# DÉCHETS

## Mémento du **GRAND** Nord

### Mesure n°31 : Adopter un moratoire sur les nouveaux incinérateurs

43% des déchets ménagers finissent dans le four des incinérateurs, autrement appelés « unités de valorisation énergétique ». En recourant à cette novlangue volontairement avantageuse, les industriels aimeraient faire croire que l'incinération est un moyen de produire de la chaleur dite renouvelable. Cette industrie lucrative passe sous silence les rendements faibles de ce mode de production d'énergie et le gaspillage gigantesque de matières premières ! Le territoire français compte aujourd'hui 130 incinérateurs d'ordures ménagères. Malgré une forte opposition des populations concernées, notre pays s'apprête à en construire d'autres !

Rappelons que le procédé même de l'incinération va à l'encontre de la prévention des déchets : une fois construit, l'incinérateur doit être rentabilisé sur plus de 20 ans. Les fours de ces incinérateurs doivent recevoir une quantité stable de déchets. Economiquement, la construction d'un incinérateur parie sur l'échec des politiques de prévention !

De nombreuses études ont montré les importantes conséquences sanitaires de l'incinération. Sept cent dix milliards de m<sup>3</sup> de fumée sont répandus tous les ans en France, déposant de nombreux polluants sur les sols et les cultures. Trois millions de tonnes de mâchefer sont aussi produits, résidus toxiques ensuite utilisés lors de la construction de routes. Cancers, conséquences nocives sur le système respiratoire, maladies du cœur, affections du système immunitaire ont été mis en évidence chez les personnes vivant à proximité de ces installations ou y travaillant. Quant aux normes en vigueur, elles ne peuvent garantir une protection suffisante dans les domaines de la santé publique et de l'environnement. Par exemple, les contrôles, qui devraient être inopinés, ne le sont pas.

Aujourd'hui, l'Etat français doit radicalement changer de politique en adoptant un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs. Leur durée de construction, de 7 à 8 ans, représente autant d'années qui pourraient être consacrées à la mise en place de solutions alternatives et aux efforts de communication, d'éducation et de sensibilisation des citoyens.